

Caen, le 30 janvier 2018

Annnonce d'un plan d'action national d'accompagnement des EHPAD et des moyens pour les EHPAD en difficulté

Dans le cadre du mouvement de grève nationale des personnels travaillant dans les EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), et des personnels travaillant dans les services de soins à domicile, l'Agence régionale de santé de Normandie tient à rassurer l'ensemble des personnels, des usagers et des familles, quant à la priorité qui est la sienne de veiller, au quotidien, à améliorer la qualité et la sécurité dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnels encadrants.

L'Agence est à l'écoute des difficultés rencontrées et recevra les organisations syndicales sur les sites de Caen et Rouen le 30 janvier.

Un plan d'action national a été annoncé le 26 janvier 2018 par Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé. En plus des 28 millions d'euros déjà annoncés et qui seront mobilisés dans le cadre de la campagne budgétaire, la ministre a annoncé que 50 millions d'euros supplémentaires seraient aussi fléchés par les Agences régionales de santé sur les établissements en difficulté.

Les quatre axes du plan d'action national sont les suivants :

- Soutien financier ;
- Aides et conseils pour une meilleure organisation ;
- Qualité de vie au travail des personnels ;
- Qualité de la prise en charge des résidents.

L'ARS de Normandie, en lien avec les Conseils départementaux, a d'ores et déjà pris des mesures pour aider les EHPAD ou services en difficulté, notamment par :

- Le versement d'aides ponctuelles : dépenses de personnels non pérennes, anticipation des mesures pérennes pour garantir la sécurité des accompagnements.
- L'octroi de moyens destinés à améliorer la qualité des accompagnements, par exemple :
 - Renforcer l'accompagnement des populations plus vulnérables au sein des EHPAD (personnes en situation de grande précarité et des personnes en situation de handicap âgées), prendre en compte les situations complexes nécessitant des accompagnements plus lourds à domicile ;
 - Financer des actions de prévention et de promotion de la santé : développement de l'activité physique et sportive, prévention des chutes, nutrition, amélioration des soins bucco-dentaires...
 - Développer l'appui des établissements de santé aux EHPAD via la télémédecine ;
 - Soutenir l'investissement pour améliorer les conditions d'accueil en EHPAD.

Par ailleurs l'ARS de Normandie agit sur plusieurs leviers pour répondre à des difficultés de recrutement des professionnels de santé :

- Lancement d'un sondage à destination des directeurs des établissements afin de connaître les besoins en recrutement d'aides-soignants ;
- Dans le cadre du plan pour l'accès territorial aux soins, des réflexions sont conduites pour garantir une large couverture médicale afin d'assurer notamment la prise en charge des soins des résidents dans les EHPAD.

Contact presse ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

ars-normandie-communication@ars.sante.fr